

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.12.280

Engagement en
faveur du service
civique

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2011**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Gérard ANDRIEUX, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Françoise COUTANT à Yves BRION, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Redwan LOUHADI à Dominique THUILLIER, Djillali MERIOUA à Joël LACHAUD, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

Françoise LAMANT par Anissa ACHARKI, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

Excusé(s) :

André BONICHON, Nadine GUILLET, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.12.280**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

ENGAGEMENT EN FAVEUR DU SERVICE CIVIQUE

Le dispositif « service civique » permet à un jeune volontaire et à une association ou collectivité de mettre en œuvre une mission d'intérêt général, dans les domaines de la citoyenneté, de la culture, de l'éducation, des sports et loisirs, de l'environnement, de la santé, de la solidarité et de l'action humanitaire.

Le service civique doit être une rencontre entre un jeune porteur d'un projet individuel et le besoin de la collectivité. La définition de la mission à confier au volontaire doit être adaptée au jeune qui la remplit. La collectivité doit être souple et se placer comme accompagnateur du jeune.

Pour accueillir des volontaires en service civique, la collectivité doit obtenir un agrément délivré par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

L'engagement volontaire, d'une durée continue de 6 à 12 mois, pour au moins 24 heures par semaine sur la durée du contrat, donne lieu à une indemnisation (environ 440 € nets mensuels) et à une couverture sociale prises en charge par l'Etat qui délivre au volontaire, à l'issue de la mission, une attestation décrivant les activités exercées et évalue les aptitudes, connaissances et compétences acquises pendant la durée du service civique.

La collectivité agréée pour accueillir des volontaires sert à chaque jeune, une prestation dont le montant minimal mensuel est fixé à 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique (soit 100,45 € au 01/07/2010) correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation, de transport, de logement,...).

Sur le territoire communautaire, 4 communes se sont déjà engagées pour 30 contrats en service civique.

La communauté pourrait s'engager dans ce dispositif pour 5 contrats. Les services communautaires vont être sollicités pour exprimer leurs besoins pouvant s'inscrire dans les missions d'intérêt général éligibles.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines / systèmes d'information du 15 novembre 2011,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'agrément pour accueillir 5 contrats en service civique au sein des services communautaires et à signer les documents afférents et les contrats d'engagement des jeunes volontaires.

DE PREVOIR la dépense aux budget principal et/ou annexes correspondants – chapitre 012.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 décembre 2011	<u>Affiché le :</u> 16 décembre 2011